



DELIBERATION

Conseil d'Administration Centre Communal Action Sociale de

Séance du 18/07/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 13
Présents : 8
Nombre de suffrages : 10

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.

Etaient présents :

Mme BEAUD Carole, M. COURBIS Joël, Mme DEVISE Liliane, M. DOREE Philippe, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme PORTE COURTIAL Nathalie

Date de convocation
11/07/2023

Procuration(s) :

M. LAFUMAT René donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, Mme SERRETTE Martine donne pouvoir à Mme DEVISE Liliane

Date d'affichage
11/07/2023

Etai(ent) absent(s) :

VOTE :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Etai(ent) excusé(s) :

M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, M. LAFUMAT René, Mme SERRETTE Martine, M. THEBAULT Pierre

Numéro interne de l'acte : 2023-11

Objet : ACCEPTATION DE DONS AU CCAS - camion outillage

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'administration que l'entreprise OUTILLAGE DE SAINT ETIENNE souhaite faire deux dons de 15€ au Centre Communal d'Action Sociale de CORNAS.

Il propose d'accepter ces sommes.

Le Conseil d'administration,
Monsieur le Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'accepter les deux dons d'un montant unitaire de 15€.

Article 2 : d'inscrire ces crédits au budget.

Fait à CORNAS
Le Président, M. LAFAGE Stéphane

